



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITÉ**  
Direction de l'enfance et de la famille  
Affaire suivie par : Mme MEUNIER Caroline  
Tél : 02 41 81 41 07

PREFET DE MAINE ET LOIRE

**ARRÊTÉ**

SG/MAP n° 2016-018

**Objet** : Arrêté fixant le calendrier prévisionnel au titre de la période 2016-2017 des appels à projets concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'autorité compétente de l'État et de Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire

**LA PRÉFÈTE DE MAINE ET LOIRE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**ET**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1 à L. 313-8 ainsi que les articles R. 313-1 et suivants ;

**Vu** la Circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Considérant** le projet de mandature « Anjou 2021, réinventons l'avenir » ;

**Considérant** la nécessité d'instaurer un calendrier conformément aux exigences de l'article R. 313-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture ;

**Sur proposition** de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

## ARRETENT

### Article I :

Le calendrier prévisionnel des appels à projets relevant conjointement du Président du Conseil départemental et de l'autorité compétente de l'État dans le Département au cours de la période 2016-2017 pour satisfaire aux besoins constatés sur le territoire départemental en matière d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), est établi comme suit :

### APPEL À PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE-FAMILLE

**Offre d'accueil en établissement dans le domaine de la protection de l'enfance relevant de l'autorisation conjointe du Président du Conseil Départemental et du Représentant de l'État.**

Nombre de places concernées	115 places
Territoire concerné	Département de Maine-et-Loire
Population ciblée	Les jeunes de 0 à 21 ans relevant de la protection de l'enfance et incluant l'enfance délinquante
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'avis d'appel à projet : <b>second trimestre 2016</b></li> <li>- Adoption du schéma enfance et famille, soutien à la parentalité par l'assemblée départementale : <b>18 avril 2016</b></li> <li>- Date de dépôt : <b>mai 2016 à septembre 2016</b></li> <li>- Décision du Président du Conseil départemental et de la Préfète : <b>premier trimestre 2017.</b></li> </ul>

**Article 2 :**

Ce calendrier a un caractère indicatif.

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication.

Ces observations seront à adresser au Président du Conseil départemental et (ou) à Madame La préfète aux adresses suivantes :

**Pour le Département de Maine et Loire**

Direction Générale Adjointe Développement Social et des Solidarités

Direction de l'Enfance et de la Famille

Service de l'offre d'accueil jeune

CS 94104

49941 Angers cedex 9

**Pour l'État**

La Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

3 boulevard Foch

BP 62 6111

49036 ANGERS CEDEX 1

Le calendrier prévisionnel pourra faire l'objet d'une révision, au cours de la période considérée, en cas de modification substantielle et sera rendue publique dans les mêmes conditions que cet arrêté.

**Article 3 :**

Madame la Préfète de Maine-et-Loire et Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire et du Département de Maine-et-Loire et affiché.

Une publication sur le site internet du Département de Maine-et-Loire sera également effectuée sous la rubrique « appels à projets ».

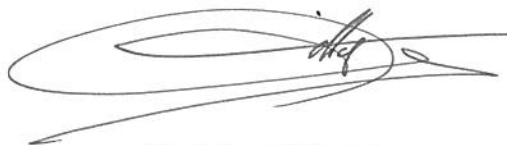
Angers, le **25 MARS 2016**

Madame la Préfète de Maine-et-Loire



Béatrice ABOLLIVIER

Monsieur le Président du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire



Christian GILLET